



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-21-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°21.06.2020**

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création d'AP et CP, et modification des AP et CP existants.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Selon les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP), la Commune a adopté, par délibération n°02.03.2004 du 30 mars 2004, le dispositif des AP/CP.

A ce jour, trente et une Autorisations de Programmes sont ouvertes permettant ainsi, de gérer la totalité des travaux et équipements d'investissement en AP/CP.

Toutefois, trois de ces Autorisations de Programme, dont les travaux ou équipements sont achevés, doivent être soldées :

- 2014 07 - Salle Louis Aragon: opération soldée à un montant final de 1 013 749 €.
- 2015 02 - Vidéo protection, Phase 1 : opération soldée à un montant final de 598 777 €.
- 2017 08 - Programme d'éclairage public : opération soldée à un montant final de 268 433 €.

Par ailleurs, il convient d'augmenter le montant de cinq Autorisations de Programme :

- 2016 01 - Mise en accessibilité des bâtiments communaux : augmentation de 65 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 1 270 000 €.
- 2016 04 - Construction de la nouvelle cuisine centrale : augmentation de 1 000 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 3 880 000 €.

- 2017 03 - Aménagements des espaces extérieurs communaux 2017-2019 : augmentation de 84 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 569 000 €.
- 2017 07- Programme de travaux d'équipement sportifs et de loisirs 2017-2019 : augmentation de 10 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 510 000 €.
- 2018 02 - Achat de véhicules pour les services 2018-2020 : augmentation de 30 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 420 000 €.

En outre, dans le cadre du Budget primitif 2020, quatre nouvelles Autorisations de Programme sont créées pour financer les investissements suivants :

- 2020 01 - Programme de réhabilitation des commerces de proximité, AP créée pour un montant de 200 000 €.
- 2020 02 - Programme triennal de travaux dans les bâtiments communaux 2020-2022, création d'une AP de 1 000 000 €.
- 2020 03 - Transformation de la cuisine en office de réchauffage et extension du réfectoire du groupe scolaire Langevin Wallon, AP créée pour un montant de 660 000 €.
- 2020 04 - Réfection et extension des écoles François Césari et Jean Crespi, création d'une AP de 1 850 000 €.

Enfin, suivant l'avancement des opérations programmées, les Crédits de Paiement de dix-sept Autorisations de Programme sont révisés, portant le montant total des crédits de paiement pour le budget primitif 2020 à 3 050 300 €.

Les modifications de la présente délibération portent à trente-deux le nombre d'Autorisations de Programmes en cours, pour un montant total de 22 849 000 €.

Les ressources envisagées sont actualisées en fonction des subventions notifiées.

L'ensemble des modifications est détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°02.03.2004 du 30 mars 2004,**

**Vu le tableau annexé à la présente délibération,**

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les suppressions, modifications et créations d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement telles que présentées par Monsieur le Maire.

**PRECISE** que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits au Budget Primitif 2020, en section d'investissement.


  
 Le Maire,  
 André MOLINO